

## **DEC213547DRH**

### **Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n° 2, compétente à l'égard des chargés de recherche**

**Vu** le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision du 6 décembre 2018 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS,

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de la déclaration susvisée, la mention « Mme Caroline HABOLD Représentante SNCS-FSU » est remplacée par la mention « M. Thierry CHANELIERE CRCN Représentant SNCS-FSU »

#### **Article 2**

A l'article 1<sup>er</sup> de la déclaration susvisée, la mention « M. Thierry CHANELIERE Représentant SNCS-FSU » est remplacée par la mention « M. Cédric HUGREE CRCN Représentant SNCS-FSU »

#### **Article 3**

Ces nominations prennent effet à la date de signature de la présente décision.

Fait à Paris, le 29 octobre 2021

Le directeur des ressources humaines,  
Hugues de LA GIRAUDIERE

